



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de le Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE NOTIFICATION DE CESSATION D'ACTIVITE

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 21 août 1997 à Monsieur GRANLIN Joël pour l'exploitation au lieu-dit « Lestréha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant 190 reproducteurs, 554 porcs et 640 porcelets ;

VU le récépissé de déclaration de succession délivré le 10 septembre 2010 à l'EARL GRANLIN-JAHIER pour l'exploitation au lieu-dit « Lestréha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant 190 reproducteurs, 554 porcs et 640 porcelets ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 27 décembre 2013 à l'EARL GRANLIN-JAHIER pour l'exploitation au lieu-dit « Lestréha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant 190 reproducteurs, 554 porcs et 640 porcelets soit 1252 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 18 mai 2022 ;

VU la déclaration du 18 mai 2022 par laquelle l'EARL GRANLIN-JAHIER déclare avoir cessé définitivement l'activité d'exploitation d'un élevage de porcs comportant 190 reproducteurs, 554 porcs et 640 porcelets soit 1252 animaux équivalents ;

VU le rapport d'inspection du 30 mai 2022 de l'inspecteur de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations ;

Reconnait avoir reçu de l'EARL GRANLIN-JAHIER la notification prévue par l'article R 512-46-25 du Code de l'Environnement, relative à la **cessation totale d'activité** au lieu-dit « Lestréha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant **190 reproducteurs, 554 porcs et 640 porcelets** soit **1252 animaux équivalents** ;

Les actes susvisés cessent de produire effet.

Vannes le **23 SEP. 2022**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,

Michel COLLIN

**EARL GRANLIN-JAHIER
GRANLIN Joël et Sylvie
« Lestréha »
56420 BILLIO**

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de BILLIO